



DÉCISION 2024 – 17
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
LA HAUTE-GARONNE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION
DU SEYS'TIVAL 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal ;

Le « Seys'tival », festival de rue organisé par le Point Actions Jeunes (PAJ), sera organisé à Seysses le samedi 1^{er} juin 2024 au parc de la Bourdette pour être plus proche des habitants mais aussi pour animer et faire vivre la ville.

Les objectifs sont les suivants :

- Démocratiser les cultures urbaines,
- Encourager la mixité sociale,
- Valoriser le travail des jeunes dans leur commune.

L'identité « Cultures Urbaines » de ce Festival reste toujours la même avec un thème différent mis en avant chaque année. Cette année sera placée sous le signe de la découverte, de l'initiation et de la démocratisation de la culture hip-hop, avec des ateliers et animations sur le graff, le Graff Virtuel, DJ, Breakdance, Double Dutch, Parkour, BMX, trottinettes,...

Cette année le Seys'tival s'inscrit dans la semaine des cultures urbaines organisée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne du 28 mai au 2 juin.

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention pour le financement des actions du Point Action Jeunes de la commune de Seysses dans le cadre de l'organisation du SEYS'TIVAL 2024.

Article 2 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Seysses,
le 2 avril 2024,

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP.

